



COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 OCTOBRE 2021 À 18H30

Hôtel de Ville

Étaient présents :

Étaient présents :

M. Laurent JACQUES, Maire,
Mmes Nathalie VASSEUR, Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON, Christine LAVACRY, M. Philippe
POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, M. Rachid CHELBI, Adjoints,
M. Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Luc VINCENT, Jean-François CORDESSE, Christophe
DUCHAUSOY, Mme Audrey LAVACRY, Conseillers délégués,
Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Sylvie HÉLOIR, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Harold DUBUISSON, Richard
DENOUN, Cédric MOMPACH, Conseillers municipaux.

Absents excusés donnant procuration :

M. Philippe VERMEERSCH qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY ;
M. Jean-Jacques LOUVEL qui a donné procuration à Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON ;
Mme Martine GRUY qui a donné procuration à Mme Nathalie VASSEUR ;
Mme Véronique FLANDRE qui a donné procuration à Mme Sylvie HÉLOIR ;
Mme Liseline DAILLY-LAVOINE qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES ;
M. Sébastien PLANCHE qui a donné procuration à M. Christophe DUCHAUSOY ;
Mme Sylvie DELÉPINE qui a donné procuration à M. Cédric MOMPACH.

Était absente :

Mme Florence CAILLEUX.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Mélanie DELGOVE a été nommée Secrétaire de Séance et Mme Christine RUELLOUX comme auxiliaire de séance.

I] DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2020

Acté

II] ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Acté

III] DÉLIBÉRATIONS

1. COMMANDES PUBLIQUES

1.2 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC - CASINO – EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité pour l'exercice 2020 présenté par la Société JOA CASINO conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRINCIPE D'ENGAGEMENT D'UN CONTRAT DE CONCESSION SOUS FORME DE DSP POUR LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe du recours à un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal Les Boucaniers avec prise en charge de la totalité des investissements par le concessionnaire ;
- **APPROUVE** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport de présentation communiqué aux membres du Conseil Municipal ;
- **AUTORISE M. le Maire ou la 1^{re} adjointe**, à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

2. URBANISME

2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS

CONVENTION DE SERVITUDE PARCELLE AL n°81 - ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE la convention de servitudes réactualisée**, à intervenir entre la Ville et ENEDIS pour l'installation du poste de transformation de courant électrique sur la parcelle AL81 ;
- **AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention.**

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 05.10.2021 ET AU 01.11.2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs au 5 octobre 2021 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	Temps complet	-1	-1

Sous-total			-1	-1
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	Temps complet	-1	-1
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	Temps complet	-1	-1
Adjoint technique	C	Temps complet		+1
Sous-total			-2	-1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE				
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	Temps complet	-1	
Assistant socio-éducatif	A	Temps complet		+1
Sous-total			-1	+1
FILIÈRE ANIMATION				
Animateur principal de 2 ^e classe	B	Temps complet	+1	+1
Sous-total			+1	+1
FILIÈRE CULTURELLE				
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe	B	Temps complet	-1	-1
Sous-total			-1	-1
Total général			-4	-1

- **ADOPTE** la modification du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2021 comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Adjoint technique	C	TNC 20/35 ^e	-1	-1
		TNC 22/35 ^e	-1	-1
		Temps complet	+2	+2
Sous-total			0	0
Total général			0	0

- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte et tout document utile à l'exécution de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

MISE EN CONCURRENCE CONTRAT GROUPE ASSURANCE COLLECTIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le CONSEIL MUNICIPAL adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la VILLE du TRÉPORT des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès ;
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat fixée à 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...) le CONSEIL MUNICIPAL demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. Le Maire à signer les contrats en résultant.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AU SEIN DE LA SNSM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le principe de mise à disposition de M. Antoine BERTIN à titre gratuit pour les missions de sauvetage et d'assistance pour lesquelles il aura été requis par la station de sauvetage S.N.S.M. du TRÉPORT ;
- **AUTORISE**, M. le Maire ou son représentant, à signer la convention correspondante avec effet au 1^{er} novembre 2021, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

4.5 RÉGIME INDEMNITAIRE

INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (I.F.S.E.) ET COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (C.I.A.)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DÉCIDE** des modalités d'attribution du R.I.F.S.E.E.P. à compter du 1^{er} octobre 2021 et ainsi adopte les dispositions définies ;
- **DÉCIDE** de maintenir les montants des primes et indemnités versées aux agents relevant de cadres d'emplois non encore transposés, non concernés ou encore exclus de ce dispositif et de leur appliquer les mêmes modalités de maintien ou de suppression des primes et indemnités que celles appliquées aux agents relevant des cadres d'emplois bénéficiant du R.I.F.S.E.E.P. ;
- **PREND ACTE** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.6 EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

REMBOURSEMENT DE FRAIS À MME NATHALIE VASSEUR REMISE DU PRIX DES TROPHÉES DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE « GESTION DES DÉCHETS-ÉCONOMIE CIRCULAIRE » LE 30 SEPTEMBRE 2021 À PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Madame Nathalie VASSEUR à l'occasion de la remise du Prix des Trophées de l'Ingénierie « Gestion des déchets – économie circulaire » à Paris.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE – DM N°4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du budget - Ville du Tréport.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
023 01 AG	- 59 450,97 €	virement à SI	7488 01 FIS	- 59 450,97 €	Autres attributions et participations
	- 59 450,97 €			- 59 450,97 €	

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2132 020 P352	- 14 014,00 €	voûte musoir	1321 212 P151	35 127,82 €	DSIL Transformation écoles
2158 411 P323	1 908,00 €	autolaveuse batteries gymnase Léo Lagrange	1321 211 P355	3 562,50 €	
21578 020 P309	850,00 €	benne	1321 421 P357	2 734,00 €	
2188 020 P359	74,00 €	menuiseries logt fonction	1311 212 P151	6 049,00 €	DSIL Dévpt numérique écoles
2151 824 P427	0,02 €	Quai Carnot marché MO	1311 211 P355	795,67 €	
			021 01 AG	- 59 450,97 €	virement de SF
	- 11 181,98 €			- 11 181,98 €	

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

BUDGET CAMPING– DM N°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- o **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget - camping.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
63512 CAM	6 040,00 €	taxe foncière	778 ACC	3 023,00 €	autres produits exceptionnels
6063 CAM	- 6 040,00 €	fournitures entretien petit équipement			
023 CAM	3 023,00 €	virement à SI			
	3 023,00 €			3 023,00 €	

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2153 ACC	3 023,00 €	lisse alu ovale petite aire ACC	021 CAM	3 023,00 €	virement de SF
	3 023,00 €			3 023,00 €	

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

7.10 DIVERS

BUDGET VILLE – CONSTAT DE CRÉANCES ÉTEINTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CONSTATE les créances irrécouvrables d'un montant total de 1 384,49 €** sur le budget principal de la Ville du Tréport ;
- **PREND ACTE que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte 6542** (créances éteintes).

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

DROITS DE PLACE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHÉ DE NOËL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** les redevances suivantes :
 - 60 € pour les chalets de 3 mètres de largeur ;
 - 80 € pour les chalets de 3.50 mètres de largeur ;
 - 100 € pour les chalets de 4 mètres de largeur ;
 - 120 € pour les chalets de 4.50 mètres de largeur.
- **DÉCIDE** d'un abattement de 50% sur les redevances dues par les associations participant au marché de Noël ;
- **PREND ACTE** que les redevances seront perçues par la régie de recettes des droits de place.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CONFIRME l'intention de la collectivité de dénoncer par anticipation le Contrat Enfance Jeunesse ;
- DÉCIDE de la signature d'une Convention Territoriale Globale ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout acte utile à l'application de ces décisions.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE NORMANDIE COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIF AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DU TRÉPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- PREND ACTE d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes de Normandie portant sur le contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2015 à 2019, notifié à la collectivité le 6 septembre 2021 et, d'autre part, de la tenue d'un débat au sein de l'assemblée.
- PREND ACTE que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, le maire devra présenter un rapport exposant les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport sera communiqué à la chambre régionale des comptes.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.8 ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - SMABL – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité 2020 établi par les délégataires VEOLIA et HYDRA ;
- CHARGE M. le Maire d'informer le SMABL.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SIUAEP – ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2020 établi par le délégataire VEOLIA ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer le SIUAEP de la Basse-Bresle.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - CCVS– ANNÉE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2020 établi par la Communauté de Communes des Villes Sœurs ;
- **CHARGE M.** le Maire d'informer la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

7. FINANCES LOCALES

7.10 DIVERS



CONVENTION DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ ADIM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **ÉMET** un avis favorable à la convention ;
- **AUTORISE M.** le Maire ou son représentant, à signer la convention, et tout avenant ou document s'y rattachant.

Nombre de membres	En exercice	27	
	Présents	19	
	Procurations	7	
	Votants	26	
	Nombre de suffrages exprimés	Pour :	26
		Contre :	0
Abstention :		0	

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,  

Laurent JACQUES.

Compte-rendu affiché et publié le **13 OCT. 2021**